

La France, pays d'immigration et... d'émigration

Calais, Vintimille, centre humanitaire pour migrants à Paris, CAO (centres d'accueil et d'intégration), CADA (centres d'accueil de demandeurs d'asile)... La question migratoire en France est très présente dans l'actualité et les chiffres avancés souvent douteux, dans un sens ou un autre. Essayons de clarifier la compréhension du système migratoire français.

par Gérard-François Dumont



Des entrées supérieures aux sorties

Dans ce dessin, considérons la période intercensitaire qui sépare les données 2006 et 2013, correspondant en fait à des enquêtes de recensement qui se déroulent de 2004 à 2015¹. Pendant une période qui a duré sept ans, le solde migratoire de la France hors Mayotte, donc de la France métropolitaine et des quatre départements d'outre-mer (Guyane, Guadeloupe, Martinique et La Réunion), est estimé à 408 000 personnes. Il s'agit d'un solde, donc entre les personnes qui viennent habiter en France – les entrées – et celles qui ont décidé de la quitter pour aller résider dans un autre pays – les sorties.

La décomposition du solde met en évidence une mobilité non négligeable². En effet, 2 475 000 personnes sont venues habiter en France tandis que 2 070 000 sont parties habiter à l'étranger.

Le solde migratoire positif des immigrés inverse...

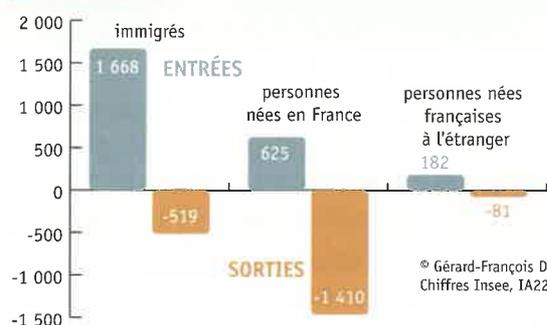
Ces flux migratoires se décomposent en six types distinguant trois catégories de personnes, à commencer par celles effectuant une migration résidentielle entre la France et l'étranger mais nées dans un pays étranger et ayant une nationalité étrangère lors de leur naissance, selon la définition française des immigrés³. Pour la période 2006-2013, les immigrés ont représenté plus des deux tiers des entrées en France, précisément 67,4 %, mais sont très minoritaires dans les départs, 25,1 % exactement. Le solde d'entrées-sorties des immigrés a donc contribué directement à une augmentation de la population de la France de 1 149 000 personnes en sept ans. Ce solde s'explique par cinq raisons qui sont, dans l'ordre décroissant, les suivantes :

- ♦ la première est la venue de familles, dont des personnes arrivant dans le cadre du regroupement familial en

application de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme ;

- ♦ la deuxième tient à un accueil humanitaire, dont la possibilité de demander l'asile ou l'accueil pour des raisons de maladie de la personne ;
- ♦ la troisième tient à l'arrivée d'étudiants ;
- ♦ un flux moins important est de nature économique pour des personnes venant en France pour des raisons liées à un travail ;
- ♦ un dernier flux, moindre, appelé « divers »⁴, comprend notamment des étrangers entrés mineurs.

LE SOLDE MIGRATOIRE DE LA FRANCE 2006-2013 (EN MILLIERS)



« Le système migratoire de la France est fortement contrasté puisqu'il est attractif pour des personnes nées à l'étranger et répulsif pour les personnes nées en France. »

... du solde migratoire négatif des personnes nées en France

La migration des personnes nées en France (majoritairement de nationalité française) est totalement inverse à celle des immigrés. En effet, leur solde entrée-sortie est négatif de 845 000. Ce montant négatif témoigne de la faible attractivité de la France pour la période étudiée, puisqu'il comprend les nombreux Français qui considèrent que leurs chances de réussite professionnelle sont plus élevées à l'étranger, ce qui les conduit à partir, d'où par exemple la présence de plusieurs centaines de milliers de Français au Royaume-Uni.

La troisième catégorie de flux migratoires concerne les personnes nées françaises à l'étranger, par exemple les enfants de ce qu'il est convenu d'appeler des expatriés. Ces enfants migrent vers la France soit lorsqu'ils accompagnent leurs parents revenant dans leur pays de naissance après une période professionnelle à l'étranger, soit parce que c'est en France qu'ils trouvent des opportunités d'études supérieures en sortant par exemple d'un lycée français à l'étranger.

Au total, le système migratoire de la France est fortement contrasté puisqu'il est attractif pour des personnes nées à l'étranger et répulsif pour les personnes nées en France. Globalement, ce système migratoire est démographiquement gagnant en nombre d'habitants ; économiquement, il ne peut être gagnant que si la formation et l'esprit innovateur des entrants sont supérieurs à ceux des sortants. ☺

1. Cf. Dumont, Gérard-François, « Le nouveau recensement : une méthode duale et quinquennale », *Population & Avenir*, n° 667, mars-avril 2004.

2. Sur les effets et perspectives géographiques de ces migrations, cf. Dumont, Gérard-François, « L'immigration étrangère en France et le développement des territoires », *Futuribles*, n° 343, juillet-août 2008 ; « La France et ses territoires dans les flux migratoires internationaux », *Futuribles international*, Vigie Analyse prospective, n° 193, 26 mai 2016.

3. *Insee Analyses*, n° 22, octobre 2015.

4. Par le département des statistiques, des études et de la documentation (DSED) de la Direction générale des étrangers en France.